

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

Le dix huit septembre deux mille vingt trois, à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Loïc Bihel, M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, M. Dominique Leroux, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Louise Lecordier, Mme Agnès De Saint Denis, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger, Mme Edith Houdan, Mme Emilie Simonin, M. Jean-Claude Proux

Excusés : M. Michel Jourdan (pouvoir à Mme Edith Houdan), M. Raymond Lafosse

Secrétaire de séance : M. Loïc Bihel

Date de convocation et d'affichage : 13 septembre 2023

OBJET : Lancement du projet de création d'un terrain Foot 5 et demande de subvention auprès du Département du Calvados dans le cadre du dispositif APCR +

Délibération affichée du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que parmi ses projets, la commune envisage l'installation d'un terrain Foot 5 sur le terrain de sport.

Le coût de cette installation est de 118 881,38 € HT.

Madame le Maire demande au conseil municipal :

- l'autorisation de lancer les démarches nécessaires à la réalisation du projet
- l'autorisation de solliciter une aide financière d'un montant de 37 000 € auprès du Conseil Départemental du Calvados dans le cadre du dispositif APCR +.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à lancer les démarches nécessaires à l'installation d'un terrain Foot 5 sur le terrain de sport
- **autorise** madame le Maire à faire une demande de subvention de 37 000 € auprès du Département du Calvados
- **autorise** madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création d'un terrain Foot 5

Délibération affichée du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023

Dans le cadre de la création d'un terrain Foot 5 au terrain de sport pour un coût prévisionnel de 118 881,38 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière d'un montant de 23 776 € auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de

subvention d'un montant de 23 776 € auprès du Conseil Régional

- **autorise** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour la création d'un terrain Foot 5

Délibération affichée du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023

Dans le cadre de la création d'un terrain Foot 5 au terrain de sport pour un coût prévisionnel de 118 881,38 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 17 160 € auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du dispositif de Fonds d'Aide au Football Amateur.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de subvention pour un montant de 17 160 € auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre du dispositif de Fonds d'Aide au Football Amateur

- **autorise** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain Foot 5

Délibération affichée du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023

Dans le cadre de la création d'un terrain Foot 5 au terrain de sport pour un coût prévisionnel de 118 881,38 € HT, madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 17 160 €, auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du dispositif Plan 5000 terrains de sport.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à 10 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 « abstention » :

- **autorise** madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer la demande de subvention pour un montant de 17 160 € auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre du dispositif Plan 5000 terrains de sports

- **autorise** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Proposition d'acquisition d'un terrain à la famille FLEURY Guy

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 – Votants : 14 (13 + 1 pouvoir)

Pour 14

Délibération affichée du 21 septembre 2023 au 21 novembre 2023

Contre 0

Abstention 0

Madame le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de 8 000 m² de terrain appartenant à la famille FLEURY Guy, 63 route de Bayeux Saint Lô, La Tuilerie à hauteur de 15 000 €/ha. Il est précisé que les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- **approuve** l'acquisition de 8 000 m² de terrain appartenant à la famille Guy FLEURY, demeurant au n° 63 route de Bayeux Saint Lô, La Tuilerie à hauteur de 15 000 € /ha
- **précise** que les frais de notaire et de bornage sont à la charge de la commune
- **autorise** madame le Maire à établir et signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.